

Journée Internationale des droits de la Femme (JIF) 2024 A LALO

RAPPORT DE RESTITUTION DES ACQUIS

Le dimanche 24 mars 2024, le Collectif des Femmes Amazones (CFA) de Lalo, ont fêté en différé la Journée Internationale des droits de la Femme (JIF).

Investir dans l'autonomisation des femmes dans la gestion des terres, c'est investir dans un avenir durable". C'est autour de ce thème que le collectif des femmes amazones de Lalo a échangé à l'occasion de la célébration en différé de la journée internationale de la femme ce dimanche 24 Mars 2024 à Banigbé dans une ferveur indescriptible en présence de plusieurs personnalités politiques et administratives dont le député Jérémie Adomahou, le Maire William Fangbédji, le représentant du Préfet Antoine Kouliho, le Directeur départemental des affaires sociales du Couffo Dr François Zinsou, des chefs d'arrondissement et des invités.

Pour souhaiter la bienvenue à l'assistance et à ses braves sœurs, la présidente Solange Gbessin a remercié le conseil communal pour le rôle qu'il joue pour l'épanouissement de la gent féminine. Elle n'a pas manqué d'inviter les autorités présentes à rester dans la même veine de discrimination positive du Chef de l'Etat Patrice Talon en positionnant plus de femmes sur les listes de candidature. Le chef d'arrondissement de Banigbé Keller Bossou est resté dans la même veine en saluant les efforts du gouvernement pour la mise en place de l'institut national de la femme.

Conscient du rôle prépondérant que joue la femme dans la société, le locataire de l'hôtel de ville de Lalo William Fangbédji les a rassuré que l'accompagnement de son conseil communal sera sans faille.

Pendant plus d'une trentaine de minutes, Jeanne d'Arc Dayé a restitué avec succès la formation sur la gouvernance foncière organisée par Youth Initiative For Land in Africa (YILAA) au profit de 50 jeunes filles et femmes de 50 ONGs et institutions. Au cours de sa communication, les femmes ont été sensibilisées sur les différentes modes d'accès à la terre ainsi que les procédures à suivre pour la sécurisation de ces terres.

Entre autres, la fille comme la femme a droit à l'héritage de la terre au même titre que les hommes. Et pour sécuriser ces terres,

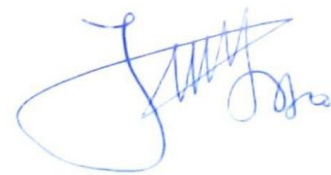
il faut nécessairement disposer du titre foncier. Notons que pour l'obtenir le Titre Foncier, l'acquéreur doit disposer au moins une des pièces suivantes : l'Attestation de Détention Coutumière (ADC), l'attestation de recasement, permis d'habiter...etc

Une communication très appréciée et saluée par le collectif des femmes qui a posé de nombreuses inquiétudes qui ne sont pas restées sans réponses.

Ce qu'a renchéri l'élue parlementaire Jérémie Adomahou en saluant le thème débattu tout en rappelant que la loi protège aujourd'hui la femme dans la gestion de la terre. Elle, Jeanne d'Arc Dayé, n'a pas omis d'inviter les femmes à une franche collaboration et au service de leurs époux avec humilité pour favoriser l'autonomisation sur tous les plans.

Représentant le Préfet du Couffo empêché, Antoine Kouliho n'a pas manqué de rassurer ses braves amazones que le soutien de l'autorité départemental ne sera pas marchandé surtout le développement de la gent féminine.

La fête a été riche en couleurs et en sons à travers l'animation en live du phénomène Allevi et de Top Go.



Jeanne d'Arc DAYE

Le rapporteur